Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260204-2026-08-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

République française
Département de l'Hérault

Numéro
2026-08

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 4 FEVRIER 2026

Quorum	7
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 29 janvier 2026
L'an Deux mille vingt-six et le 4 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président,
Présents : M. Olivier BERNARDI, Mme Isabelle SILHOL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, M. Patrick-Albert JAURES, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH
Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Daniel FABRE, Mme Sophie COSTEAU, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Pouvoir de : M. Claude REVEL à M. Olivier BERNARDI
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Participation financière du Syndicat Centre Hérault au Réseau CompostPlus dans le cadre des Journées Territoires et Réduction (JTR) organisées en septembre 2025 sur le territoire

Monsieur le Président expose :

Vu la délibération n° 2025-84 en date du 25 juin 2025 par laquelle le Syndicat Centre Hérault a approuvé la convention cadre de partenariat avec le Réseau CompostPlus, concernant l'organisation des Journées Territoires et Réduction – du 22 au 24 septembre 2025 sur le territoire, et prévoyant notamment les dispositions relatives aux engagements financiers des parties,

Considérant que cette convention porte notamment sur la présentation du bilan financier des Journées Territoires et Réduction par le Réseau CompostPlus,

Considérant qu'au regard de ce bilan, il convient de statuer sur les suites à donner au partenariat et de formaliser l'engagement financier du Syndicat Centre Hérault,

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver l'attribution d'une aide financière d'un montant de 20 000 € au Réseau CompostPlus.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une participation financière au profit du Réseau CompostPlus dans le cadre de l'organisation des Journées Territoires et Réduction (JTR) accueillies sur le territoire en septembre 2025, conformément aux modalités prévues par la convention cadre de partenariat signée entre le Syndicat Centre Hérault et le Réseau CompostPlus.

APPROUVE l'attribution d'une aide financière d'un montant de 20 000 € au Réseau CompostPlus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit,
Pour extrait conforme au registre des délibérations

La Secrétaire de Séance
Véronique NEIL

Le Président de Séance
Olivier BERNARDI

SYNDICAT CENTRE HERAULT * 34800 ASPIRAN *

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : ../..../2025
et publié ou notifié le : ../..../2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .